



**JOURNEE PROFESSIONNELLE « LES MUSEES A L'HEURE DU NUMERIQUE :  
TRAVAILLER EN RESEAU, REUTILISER ET CONTRIBUER »  
PARIS, 07/06/2013**



Mise en ligne : juin 2013

**Gouvernance et réutilisation des données du secteur culturel**

**Camille Domange, chef du département des programmes numériques**

L'une des missions fondatrices de notre ministère est de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France. La prégnance du numérique nous oblige aujourd'hui à appréhender cette mission sous un nouveau jour.

En effet, le numérique est un phénomène profondément invasif qui a transformé les stratégies de développement de l'ensemble des institutions publiques culturelles et des industries créatives, modifié les modes de consommation des données culturelles ainsi que des pratiques et des usages.

Dans ce contexte, les mouvements de l'innovation ouverte et plus précisément celui de l'ouverture des données publiques, c'est-à-dire l'open data, a conduit à faire de la problématique de la réutilisation des données un des enjeux centraux de nos politiques culturelles.

Le choix de rendre accessibles et réutilisables les données publiques s'inscrit dans une perspective historique, dans une recherche du meilleur partage et d'une plus grande diffusion de l'information mais aussi d'une meilleure mise en perspective du travail de l'ensemble des agents publics, et donc de chacun d'entre vous.

Il est donc important que le secteur culturel, quelles que soient ses spécificités qui doivent être affirmées et pleinement reconnues, ne s'inscrive pas en marge d'un mouvement qui est en marche. Il doit au contraire poursuivre de manière plus offensive sa transition vers le numérique et garder ce coup d'avance qui l'a longtemps caractérisé ... je pense notamment au travail sur la sémantique des données qui irrigue notamment le secteur du patrimoine ou celui du livre et de la lecture, secteurs qui ont su très tôt tirer parti des technologies émergentes du Web pour valoriser leurs unités documentaires et corpus numérisés. Les liens sémantiques entre les données constituent une des bases de l'intelligence artificielle et se trouvent aujourd'hui au cœur de l'architecture et de l'évolution du web.

Dans ce contexte, il est primordial d'offrir aux données publiques culturelles une audience plus large et une plus grande visibilité sur Internet. Ces données participent à l'éducation des citoyens et des plus jeunes, favorisent la démocratisation culturelle et la transmission des savoirs tout en restaurant des liens directs avec chacun des citoyens.

En cela, la mise en place d'une plus grande ouverture de nos données publiques s'inscrit comme un puissant levier d'innovation et de modernisation de l'action publique après la révolution numérique.

Il ne faut pas oublier que le monde de l'entreprise n'a pas le monopole de l'innovation, et que l'ouverture des données publiques est un moyen de créer de la valeur avec les citoyens ; car c'est bien cela la révolution numérique, une révolution qui est avant tout politique et citoyenne.

Les citoyens sont de plus en plus reliés par le réseau Internet ; commencent à s'appropriier et à co-produire des ressources libres de droits comme c'est le cas sur l'encyclopédie libre Wikipedia ou la plateforme de partage de photos Flickr ; se passionnent pour la chose publique ; revendiquent de nouvelles valeurs comme la transparence et demandent qu'on leur rende des comptes.

Ce mouvement d'ouverture des données publiques pose il est vrai de nombreuses questions : doit-on y voir une amélioration des services publics, un outil de développement territorial ? Quelles sont les relations entre offre et demande ? Qui sont vraiment ceux qui se saisissent des données ? Ces réutilisations sont-elles un facteur "d'encapacitation" citoyenne et de renouvellement du fonctionnement de la démocratie ? Quel est son impact sur le secteur culturel ?

Ces questionnements sont au cœur des travaux du secrétariat général et du département des programmes numériques qui a notamment pour mission de définir et de coordonner cette politique de diffusion et de réutilisation des données publiques numériques et des ressources culturelles numériques..

Le ministère de la culture et de la communication s'est saisi depuis longtemps de ses enjeux. Des plans de numérisation ambitieux sont mis en œuvre par ses services et par les établissements publics sous tutelle. Plusieurs de ces réalisations ont été distinguées et remarquées en France comme à l'international.

Cependant il est nécessaire de définir avec plus de précisions quelles sont les données publiques culturelles stratégiques qui, diffusées gratuitement, contribueront à renforcer l'offre culturelle de notre pays sur les réseaux.

Il est important de réaffirmer que les données culturelles ne peuvent être appréhendées dans une logique uniquement marchande, et que la puissance publique se doit de préserver des espaces culturels communs gratuits.

Les réseaux sont devenus des lieux de compétition économique et stratégique entre les nations. Alors que des institutions étrangères ont choisi de mettre en ligne des corpus très importants, la France, qui dispose d'un patrimoine culturel particulièrement riche, peut de cette façon diffuser ses valeurs sur les réseaux, avec des buts aussi bien culturels que stratégiques et économiques.

Les données publiques constituent ainsi une opportunité sans équivalent pour concevoir des produits ou services à forte valeur ajoutée, promouvoir de nouveaux usages et susciter ainsi la création de nouvelles activités économiques dans le secteur culturel, au niveau local comme au niveau national voire européen.

Tout le monde s'accorde à dire que le numérique nous oblige à penser différemment...Il faut donc que nous l'utilisions pour faire du secteur culturel un secteur hautement compétitif et dynamique en mettant à disposition une matière première numérisée riche et variée, ainsi qu'en lui offrant un cadre juridique pertinent.

En cela, le rapport data culture disponible sur le site du ministère vous offre les clés de compréhension des mouvements d'ouverture qui sont aujourd'hui à l'œuvre et propose des outils juridiques et techniques pour adapter vos stratégies numériques à ces nouveaux enjeux.